

Années de Naissance	Catégorie	Montant de la cotisation *			Si règlement en		Surcoût FFHG si transfert
		Part fédé. + assurance	Cotisation Club	Total	3 fois	8 fois	
2014 et après	U7 Ecole de Glace	41,08 €	118,92 €	160,00 €	80 + 40 + 40	55 + 7 x 15	20,00 €
2012 et 2013	U9 Moustiques	41,08€	238,92 €	280,00 €	130 + 75 + 75	70 + 7 x 30	20,00 €
2010 et 2011	U11 Poussins	85,68 €	314,32 €	400,00 €	180 +110 +110	106 + 7 x 42	50,00 €
2008 et 2009	U13 Benjamins	85,68 €	334,32 €	420,00 €	200 +110 +110	105 + 7 x 45	50,00 €
2006 et 2007	U15 Minimes	88,78 €	391,22 €	480,00 €	240 +120 +120	130 + 7 x 50	50,00 €
2004 et 2005	U17 Cadets	88,78 €	391,22 €	480,00 €	240 +120 +120	130 + 7 x 50	110,00 €
2001-2002-2003	U20 Espoirs	88,78 €	391,22 €	480,00 €	240 +120 +120	130 + 7 x 50	110,00 €
	Loisirs	88,78 €	216,22 €	305,00 €	165 + 70 + 70	95 + 7 x 30	50,00 €
	Horaires Aménagés			200,00 €			

*Chèque(s) à libeller à l'ordre du **Reims Métropole Hockey**

Règlement et conditions particulières :

- La Cotisation est un tout indivisible.
- Le règlement peut être effectué par chèques ou en espèces.
Les coupons ANCV, MSA Activités et les « Passeports Loisirs » de la CAF sont également acceptés.
- Le règlement par chèque(s) s'effectue soit au comptant, à l'inscription, soit en 3 ou 8 règlements différés.
Attention : Le règlement en 8 fois ne concerne que les inscriptions prises avant le 30 septembre.
En cas de règlements différés, les montants ne sont pas répartis en parties égales (voir le découpage dans le tableau ci-dessus). Le chèque dont le montant est le plus élevé, et qui comprend la part fédérale, sera encaissé à l'inscription, les autres aux débuts des mois suivants.
- Si plusieurs membres d'**une même famille** (père, mère, frère et sœur) **ET** d'**un même foyer** (2 ou plus) sont **membres pratiquants**, une minoration de 25% de la part Club est appliquée sur le montant de la cotisation la plus élevée, dans la limite d'une remise par foyer. (**Attention :** les 25% ne s'appliquent pas dans le cas des licences prises après le 31 janvier.)
- La location du matériel de l'Ecole de Glace s'effectue contre une participation financière de 70 € pour les nouveaux licenciés et 50 € pour les enfants déjà licenciés au RMH en 2019-2020. Le chèque de caution est rendu en fin de saison lors de la restitution du matériel et en fonction de son état.

Pour toutes les catégories, la cotisation ouvre droit à :

- La licence fédérale auprès de la FFHG
- L'assurance minimale obligatoire (une option supplémentaire peut être souscrite à vos frais)
- L'adhésion au club
- L'accès aux entraînements hebdomadaires hors vacances scolaires de septembre 2020 à fin mai 2021
- La gratuité des matchs de D2
- A partir de la catégorie U11 : prise en charge des déplacements conformément au règlement.